

Discours de l'ATIBT à l'occasion de la création d'un Forum d'Affaires pour la mise en place de chaînes de valeur durables en Afrique lors du congrès de l'UICN

Lundi 6 septembre 2021, 17h – 17h40, Marseille

Monsieur le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères de la République Française,
Monsieur le Ministre des Affaires étrangères de la République Gabonaise,
Monsieur le Ministre en charge des Forêts de la République Gabonaise,
Madame la Secrétaire d'Etat à la Biodiversité de la République Française,
Madame l'Ambassadeur du Gabon en France,
Monsieur l'Envoyé spécial pour l'Alliance pour la préservation des forêts tropicales,
Mesdames, Messieurs ;

Tout d'abord je vous remercie pour l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui de participer au lancement de ce Forum que nous accueillons avec optimisme car il va contribuer à la diversification des économies d'Afrique centrale et au renforcement de la filière bois durable, pour l'opérationnalisation de l'Alliance pour la Préservation des Forêts Tropicales Humides, et ce, dans le but d'atteindre les objectifs fixés lors des Accords de Paris sur le Climat.

L'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux est ainsi votre partenaire du secteur privé, car notre association cherche à promouvoir, développer et diversifier le marché des bois tropicaux certifiés tierce partie, principalement provenant de l'Afrique Centrale.

Ses membres producteurs en Afrique gèrent environ 10 millions d'hectares de forêt certifiées et produisent ensemble annuellement environ 3 millions de m3 de grumes.

A l'amont de cette filière, et quitte à répéter certains points qui ont été dits antérieurement, soulignons que :

- Le Gabon est l'un des pays les plus innovants et les plus inspirants pour notre secteur d'activité, et pour notre association l'ATIBT, et nous avons répondu présents dans les grandes évolutions de la filière bois gabonaise ;
- Nos sociétés membres peuvent être considérées comme des modèles en raison de ce qui a été fait au cours des deux dernières décennies en matière de plans d'aménagement durable des concessions forestières, puis de l'obligation de la certification tierce partie. La mise en place d'un système de vérification de légalité et de traçabilité dans la zone industrielle de Nkok constitue également un élément important pour le FLEGT, initiative visant à réguler le commerce du bois au niveau des pays producteurs et consommateurs ;
- Au niveau de la transformation, nous avons accompagné le choix courageux de l'arrêt d'exportation des grumes en 2010 inspirant ainsi les mesures en cours au niveau de la CEMAC qu'il nous faut d'ailleurs maintenant pouvoir accompagner efficacement de manière à les rendre viables pour les Etats et pour les entreprises.
- Certaines entreprises forestières gabonaises ont été historiquement et sont toujours particulièrement engagées au plan de la légalité, de la traçabilité, de la certification.
- En raison de la décision d'aller vers une certification intégrale du secteur, un immense pas va être fait, et nous serons à vos côtés pour accompagner cette évolution ;
- La fiscalité incitative pour les permis forestiers certifiés, ainsi que la fiscalité incitative pour l'exportation des produits transformés est également à considérer ;
- Il nous faut à présent mieux valoriser ces efforts et mieux faire reconnaître sur les marchés la valeur intrinsèque, mais aussi la valeur environnementale du bois tropical certifié ; ceci permettra de *maintenir les forêts de production durable, qui sont aussi, rappelons-le, riches en biodiversité.*

Plus largement, pour rappel, la filière bois durable est un modèle au sein de la SNDI :

- C'est la seule filière, à condition qu'elle soit certifiée, à être en mesure d'assurer une traçabilité parfaite de la forêt aux consommateurs finaux et à sensiblement améliorer les conditions de vie des populations dépendantes des forêts; elle est ainsi une sorte de « grande sœur » auprès des autres filières cacao, hévéa, huile de palme, viande et soja... ;
- On ne le dira jamais assez, les produits en bois certifié sont une solution dans la lutte contre la déforestation, en raison de la valeur qu'ils confèrent aux forêts tropicales, du fait de leurs qualités techniques exceptionnelles, et bien sûr du stockage de carbone sur le long terme dans des produits qui durent des décennies..

En aval de la filière, ce nouveau Forum d'Affaires permettra certainement de progresser dans les domaines suivants. Ce Forum sur les chaînes de valeur durables est donc essentiel ; il est important qu'il atteigne ses objectifs et nous avons de nombreuses idées pour que tout cela fonctionne :

- **Au niveau du RBUE**, il nous faut aller vers une meilleure reconnaissance de la certification pour encourager le commerce de bois légal certifié ;
- **Au niveau de la communication sur les labels de certification gestion durable ou de Légalité**, il nous faut mieux faire valoir leur importance face à la déforestation et la dégradation des forêts.
- **Au niveau des achats publics**, et avec une charte française encourageante, il nous faut lever certains freins comme la décision sur le chantier des JO de Paris 2024, qui boycotte les bois tropicaux à un moment où les marchés doivent prendre en considération les efforts des pays producteurs ;
- **Toujours au niveau des marchés**, il nous faut poursuivre inlassablement un travail sur la diversification des essences à valoriser ;
- **Au niveau des paiements pour services environnementaux**, il nous faut faciliter leur mise en place, nécessaire au modèle d'entreprise forestière certifiée ;
- **Au niveau des acteurs asiatiques**, dont l'Europe achète bien souvent des produits transformés, et qui gèrent actuellement les $\frac{3}{4}$ des forêts de production du Gabon et près de 50% des surfaces de l'ensemble de la sous-région, il nous faut à présent tous nous asseoir autour de la table et opérationnaliser les chaînes de valeur durable, en abordant les choses au plan pratique ;
- **Et finalement bien entendu, et ce dernier point est essentiel, la lutte contre le bois illégal doit se poursuivre** et les pays consommateurs doivent y mettre les moyens. L'existence de bois illégal sape encore trop souvent l'image exemplaire des acteurs légaux et certifiés de cette filière, et exerce sur ces derniers une concurrence déloyale.

Je vous remercie